



**GUIDE DU PROGRAMME
JUSTSERVE POUR LE SERVICE
À LA COLLECTIVITÉ**

Message de la Première Présidence

Chers frères et sœurs,

En réponse à la question du docteur de la loi qui lui a demandé « Et qui est mon prochain ? » (Luc 10:29), Jésus a enseigné la parabole du bon Samaritain, qui montre à chacun de nous que notre prochain est toute personne dans le besoin, même un étranger (voir Luc 10:25-37). Dans le Livre de Mormon, le roi Benjamin a déclaré à son peuple : « [...] vous porterez aussi secours à ceux qui ont besoin de votre secours ; vous donnerez de vos biens à celui qui est dans le besoin », car « [...] lorsque vous êtes au service de vos semblables, vous êtes simplement au service de votre Dieu » (Mosiah 4:16 ; 2:17).

Depuis les premiers jours de l'histoire de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, la responsabilité nous a été donnée de servir au-delà des murs de notre foyer et de nos lieux de culte. En tant qu'enfants de Dieu, nous voulons être de vrais disciples de Jésus-Christ. Nous lui sommes reconnaissants pour ses nombreuses bénédictions. Chacun de nous souhaite s'engager davantage dans le service chrétien afin que d'autres reçoivent ces mêmes bénédictions, mais parfois nous ne savons pas de quelle manière commencer ni à qui nous adresser. JustServe.org est un site Internet qui permet aux personnes, aux familles et aux groupes de trouver, près de chez eux, des occasions d'aider des personnes dans le besoin et d'améliorer la qualité de vie de leur collectivité.

Quand les membres et les amis de l'Église collaborent pour aider des personnes dans le besoin, ils développent un esprit d'amour et de coopération qui va au-delà des différences et qui les unit les uns aux autres en tant qu'enfants de Dieu. Que le Seigneur vous bénisse dans vos efforts pour servir de manière désintéressée selon votre situation et votre emploi du temps.

La Première Présidence

Russell M. Nelson, président de l'Église



« Nos priorités les plus grandes dans cette vie sont d'aimer Dieu et d'aimer notre prochain », (« Enseigne-nous la tolérance et l'amour », L'Étoile, juillet 1994, p. 73).

« La marque de l'Église vraie et vivante du Seigneur sera toujours un effort organisé et dirigé pour veiller sur tous les enfants de Dieu et leur famille » (« Servir avec le pouvoir et l'autorité de Dieu », Le Liahona, mai 2018, p. 69).

Table des matières

1. Vue d'ensemble du programme JustServe	1
2. Mise en place du programme JustServe dans les pieux et les paroisses	2
3. Listes de contrôle pour la mise en place du programme JustServe dans les conseils de coordination, les pieux, les paroisses et les missions	4
4. Méthodes efficaces pour la mise en place du programme JustServe dans la collectivité	13
5. Directives et règles de bienséance du service à la collectivité pour les missionnaires	16
6. Résultats souhaités : Comment la réussite du programme JustServe sera-t-elle mesurée ?	17
7. Questions fréquentes	18
8. Documentation et formations supplémentaires	23

1. VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME JUSTSERVE

Qu'est-ce que « JustServe » ?

Le programme JustServe est un programme de service à la collectivité visant à aider les personnes à suivre l'exhortation du Sauveur à aimer leur prochain comme elles-mêmes (voir Matthieu 22:39) en fournissant une plateforme grâce à laquelle tous les membres de la collectivité trouveront des projets de bénévolat qui aident les personnes dans le besoin et améliorent la qualité de vie dans la collectivité. Il ne doit pas représenter une contrainte de temps, de ressources, ni être vu comme une obligation pouvant engendrer de l'anxiété ou de la culpabilité. Son objectif est de permettre aux personnes à la recherche d'occasions de service de les trouver. Étant donné qu'il s'agit de bénévolat, il n'y a pas de quotas à atteindre ni d'obligations de rendre des comptes.

Comment le programme JustServe aide-t-il les gens à trouver des occasions de servir la collectivité ?

Pour aider les organisations à trouver des bénévoles désireux d'aider, l'Église a créé le site Internet JustServe.org et l'application JustServe, où sont publiés des projets de service. N'importe qui peut y rechercher des projets en fonction de ses centres d'intérêt, compétences et disponibilités. L'Église fournit ce site Internet et cette application à titre de service gratuit à la collectivité.

Comment le programme JustServe sera-t-il mis en place ?

JustServe est un outil et non une obligation ou un programme. Néanmoins, afin d'aider les gens à concrétiser leur désir de rendre service à la collectivité, JustServe doit être mis en place par le biais des pieux et des paroisses. Les présidents de pieu doivent donc organiser un groupe de travail JustServe composé de membres du conseil de pieu et d'autres personnes (voir « Listes de contrôle pour la mise en place du programme JustServe dans les conseils de coordination, les pieux, les paroisses et les missions »). En se référant aux directives générales énoncées dans le chapitre « Mise en place du programme JustServe dans les pieux et les paroisses », les membres du groupe se réunissent pour identifier et évaluer les besoins en bénévoles des organisations religieuses, caritatives, ou gouvernementales au sein de leurs collectivités, puis les publient sur JustServe.org. Les personnes intéressées se portent volontaires par le biais de JustServe.org, que ce soit individuellement, en famille, en tant que collègues, groupes de la Société de Secours, classes ou paroisses. Les missionnaires peuvent se voir invités à participer à certains projets JustServe par leur président de mission. Tout le monde peut utiliser le site JustServe.org et l'application.

Une fois le programme JustServe établi dans votre région, les organisations religieuses, caritatives ou gouvernementales seront invitées et autorisées à publier leurs besoins en bénévoles. Elles pourront ensuite faire connaître JustServe à leurs publics pour qu'ils l'utilisent. Tout le monde peut utiliser le site Internet pour trouver et proposer des occasions de servir bénévolement.



« Lorsque vous êtes au service de vos semblables, vous êtes simplement au service de votre Dieu » (Mosiah 2:17).

2. MISE EN PLACE DU PROGRAMME JUSTSERVE DANS LES PIEUX ET LES PAROISSES

Directives générales

1. Les meilleures occasions de servir nécessitent une collaboration et un travail commun avec les organisations religieuses, caritatives, ou gouvernementales au sein de la communauté.
2. Les actions de service doivent aider les personnes dans le besoin ou améliorer la qualité de vie dans la collectivité.
3. Les projets JustServe ne doivent pas avoir une visée politique ou revendicatrice, un but lucratif, ni faire participer les bénévoles en leur faisant directement solliciter ou manipuler de l'argent, ni prendre part à d'autres activités interdites (voir [JustServe.org/Qui sommes-nous ?](http://JustServe.org/Qui_sommes-nous?)).

Directives pour les dirigeants, les parents et les membres

1. Le site JustServe.org accompagne les parents et les dirigeants dans leur responsabilité d'enseigner les principes du service chrétien et dans la planification d'activités de service qui profitent à autrui et créent des liens au sein de la collectivité.
2. Les membres et les missionnaires de l'Église font du bénévolat au sein de leur collectivité dans le seul but et avec le désir pur d'aider les personnes dans le besoin, quelles que soient leurs croyances. Ce ne sont pas des projets de prosélytisme.
3. Ni l'Église ni son site Internet JustServe.org ne font de discrimination quant à la race, la religion, le sexe, l'ethnie ou l'orientation sexuelle dans la sélection des projets publiés ni envers les bénévoles qui s'inscrivent pour servir.
4. Tous les projets publiés sur le site JustServe.org ne conviennent pas forcément aux familles ou aux bénévoles encadrés par l'Église. Pour vous assurer que les actions de service conviennent, lisez attentivement la description des projets avant de proposer votre aide.

Mise en place

1. Créez un groupe de travail JustServe de pieu constitué de membres du conseil de pieu et d'autres personnes. Son responsable sera le directeur de la communication ou le représentant JustServe du pieu, s'il a été appelé. (Voir « Groupe de travail JustServe de pieu » dans le chapitre « Listes de contrôle pour la mise en place du programme JustServe dans les conseils de coordination, les pieux, les paroisses et les missions. »)
2. Voyez ensemble comment alimenter le site Internet. Le groupe de travail JustServe de pieu recense les possibilités de servir auprès des associations qui respectent les directives de JustServe. Le directeur de la communication ou le représentant JustServe de pieu se charge de prendre contact avec les organisations et les aide à ajouter leurs projets au site Internet. D'autres membres du groupe de travail peuvent aussi l'y aider. Ce groupe de travail consulte le conseil de la communication de pieu et le groupe de travail des services d'entraide et de l'autonomie du pieu avec lesquels il coordonne les actions de communication.
3. Inciter les membres à rendre service. La présidente de la Société de Secours de pieu ou ses représentantes se chargent de présenter le programme JustServe aux membres. Elles aident les membres à s'inscrire sur le site Internet, à l'utiliser et les incitent à participer au service à la collectivité.
4. Proposez aux membres qui reviennent à l'église, aux nouveaux convertis et aux amis de l'Église de participer à des projets de service de JustServe.
5. Une fois que suffisamment d'occasions de servir à titre bénévole dans votre région ont été ajoutées sur le site de JustServe, présentez JustServe à la collectivité.
6. Racontez vos expériences positives. Incitez les organisations et les bénévoles participant à des projets de JustServe à relater leurs expériences positives lors de réunions, sur les réseaux sociaux et sur la page [JustServe.org/stories](https://www.justserve.org/stories).

3. LISTES DE CONTRÔLE POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME JUSTSERVE DANS LES CONSEILS DE COORDINATION, LES PIEUX, LES PAROISSES ET LES MISSIONS

Nous encourageons les dirigeants à lire et à étudier attentivement le Guide du programme JustServe pour le service à la collectivité, à s'inscrire sur le site JustServe.org, et à rendre service à la collectivité à hauteur de ce que leur emploi du temps et leur situation leur permettent.

Les directeurs de la communication, les référents JustServe de l'interrégion, le conseil de coordination et le pieu travaillent étroitement avec les directeurs de l'entraide et de l'autonomie.

Les dirigeants de la prêtrise peuvent demander des rapports sur les progrès de JustServe et des histoires inspirantes de service à la collectivité.

Reportez-vous à la page JustServe.org/admin si vous avez besoin d'aide pour attribuer des rôles et des secteurs, paramétrer et enregistrer des organisations et publier des projets sur le site Internet. Afin d'accéder à cette page, vous devrez créer un compte et ouvrir une session.

Soixante-dix d'interrégion

1. Pour chacun de vos conseils de coordination, appelez un responsable de la communication de l'Église affecté à JustServe, qui a du temps libre dans la journée et est à l'aise pour travailler avec un ordinateur, rencontrer des dirigeants de la collectivité et former d'autres personnes. Le directeur de la communication du conseil de coordination peut remplir ce rôle, si nécessaire. Il ou elle doit œuvrer auprès du conseil de coordination, sous la direction du directeur de la communication du conseil de coordination.
2. Lors d'une réunion du conseil de coordination, présentez le programme JustServe aux présidents de pieu et au président de mission. Expliquez aux présidents de pieu comment mettre en place JustServe en organisant un groupe de travail JustServe de pieu.
3. Parlez régulièrement de JustServe dans les réunions du conseil de coordination,
4. Faites connaître les bonnes pratiques et les expériences de service à la collectivité.

Directeur de la communication d'interrégion (ou du pays) ou référent JustServe d'interrégion (ou du pays)

1. À l'aide de vos droits d'administrateur du site JustServe.org, accordez des droits d'administrateur aux directeurs de la communication du conseil de coordination ou aux référents JustServe du conseil de coordination. Expliquez-leur comment travailler avec les associations, créer des pages pour les organisations, publier des projets et utiliser le site Internet.
2. Sous la direction du soixante-dix d'interrégion qui supervise JustServe, formez les conseils de communication du conseil de coordination concernant tous les aspects de JustServe.
3. Si nécessaire, répondez aux demandes de renseignements et aux commentaires émanant de l'interrégion.
4. Assistez la présidence d'interrégion, les soixante-dix d'interrégion et les dirigeants de pieu et de mission dans la mise en place de JustServe dans chaque conseil de coordination et pieu de l'interrégion.

Directeur de la communication du conseil de coordination ou référent JustServe

Si le soixante-dix d'interrégion appelle un référent (homme ou femme) JustServe pour le conseil de coordination, ce référent doit œuvrer au sein du conseil de coordination sous la direction du directeur de la communication du conseil de coordination.

1. À l'aide de vos droits d'administrateur du site JustServe.org, attribuez des rôles ainsi que des secteurs de l'Église et des secteurs civils à chacun des directeurs de la communication de pieu ou des référents JustServe.
2. Expliquez aux administrateurs JustServe de pieu comment créer des pages pour les organisations, publier des projets et utiliser le site Internet.
3. Passez en revue les projets proposés que l'on vous transmet. Si un projet répond aux critères de JustServe, publiez-le et approuvez-le, sinon prenez contact avec la personne qui l'a proposé pour voir comment mieux le préparer en vue de sa publication.
4. Dès que le site Internet JustServe compte quinze à vingt projets par pieu, encouragez les membres et d'autres personnes de la collectivité à s'inscrire sur le site JustServe.org et à l'utiliser.
5. Soyez une aide pour former et soutenir les référents JustServe de la mission et les aider si nécessaire à former des missionnaires.

Responsables des services de l'entraide et de l'autonomie locaux et interrégionaux

Les directeurs de l'entraide et de l'autonomie d'interrégion doivent collaborer avec le référent JustServe de l'interrégion, et les directeurs de l'entraide et de l'autonomie locaux doivent collaborer avec les référents JustServe du conseil de coordination pour développer un partenariat de qualité. Les responsables interrégionaux et locaux auront pour tâche de :

1. Sensibiliser les dirigeants de l'Église locaux et les soixante-dix d'interrégion en leur faisant part des méthodes qui ont prouvé leur efficacité au sein du programme JustServe.
2. Collaborer avec les référents JustServe de l'interrégion et du conseil de coordination au sujet des ressources, des besoins et des contacts locaux de la collectivité.
3. Communiquer au référent JustServe les remarques et les pratiques efficaces émanant d'autres interrégions et conseils de coordination.

Président de pieu

1. Appelez un spécialiste de la communication de l'Église de pieu pour lui donner la responsabilité du programme JustServe. Ce spécialiste doit être disponible en journée et être à l'aise avec un ordinateur, il doit pouvoir rencontrer des responsables de la collectivité et former d'autres personnes. Le directeur de la communication de pieu peut remplir ce rôle, si nécessaire. Il ou elle doit œuvrer auprès du conseil de coordination, sous la direction du directeur de la communication du conseil de coordination.

2. Lorsque le pieu couvre une grande zone géographique, le président de pieu recommandera aux évêques d'appeler un référent JustServe de paroisse pour trouver des projets dans la zone géographique de la paroisse. Les référents de paroisse doivent œuvrer au sein du groupe de travail JustServe de pieu et y participer à distance si nécessaire.
3. Organisez le groupe de travail JustServe de pieu.
4. Dès qu'il y a quinze à vingt projets publiés sur le site JustServe.org dans le secteur du pieu ou à proximité, encouragez les membres à s'inscrire sur le site JustServe.org et à rendre régulièrement service à la collectivité individuellement, en tant que familles, collègues, Sociétés de Secours, classes et paroisses, à hauteur de ce que leur emploi du temps et leur situation leur permettent.
5. Faites connaître les bonnes pratiques et les expériences de service à la collectivité.

Groupe de travail JustServe de pieu

Les principales responsabilités du groupe de travail JustServe de pieu consistent à mettre en place le programme JustServe dans la collectivité et à présenter JustServe à ses membres. Le responsable du groupe de travail est le directeur de la communication ou le référent JustServe de pieu, s'il a été appelé. Les autres membres du groupe de travail sont : la présidente de la Société de Secours de pieu ou sa représentante, le membre du grand conseil responsable de l'œuvre missionnaire, les missionnaires à plein temps dirigeants de zone, un dirigeant des Jeunes Gens de pieu et une dirigeante des Jeunes Filles de pieu, un représentant des Adultes Seuls, un spécialiste des services de l'entraide et de l'autonomie de pieu, ainsi que d'autres personnes si nécessaire. Les responsables d'autres organisations religieuses ou de la collectivité peuvent également être invités à participer.

1. Le groupe de travail JustServe de pieu doit collaborer étroitement avec le du groupe de travail de l'entraide et de l'autonomie de pieu et avec le conseil de la communication de pieu pour prendre contact avec les associations.
2. Le groupe de travail doit se réunir fréquemment jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de projets ait été publié. Après qu'un groupe de quinze à vingt premiers projets a été établi, le groupe de travail se réunit selon les besoins pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Pour trouver des renseignements concernant les méthodes efficaces pour mettre en place le programme JustServe, les directives concernant le service à la collectivité pour les missionnaires, les résultats souhaités et les questions fréquentes, consultez les chapitres 4, 5, 6 et 7 de ce guide.

Chaque évêque désigne l'un de ses conseillers comme responsable du programme JustServe dans la paroisse et contact principal pour le groupe de travail JustServe de pieu. Le conseiller désigné doit être informé des projets JustServe mais n'est pas dans l'obligation d'assister à toutes les réunions du groupe de travail.

Groupes de réunion

	Groupe de travail des services d'entraide et d'autonomie	Conseil de communication	Groupe de travail JustServe
Membre de la présidence de pieu*	✓	✓	
Référent JustServe de pieu	✓	✓	✓ (Dirigeant)
Directeur de la communication de pieu	Si nécessaire	✓	Si nécessaire
Membre de la présidence de la Société de Secours de pieu	✓		✓
Missionnaires dirigeants de zone			Si nécessaire (avec l'approbation du président de mission)
Membre du grand conseil responsable de l'œuvre missionnaire			✓
Dirigeants des Jeunes Gens et des Jeunes Filles			✓
Représentant des Adultes Seuls			✓
Spécialiste de l'entraide et de l'autonomie			✓
Autres, selon les besoins			✓

*Remarque : il est conseillé que le même membre de la présidence de pieu siège au groupe de travail des services de l'entraide et de l'autonomie de pieu et au conseil de la communication de pieu. Il servira de point de contact pour les sujets du groupe de travail JustServe qui doivent être soumis à la présidence de pieu.

Responsabilités

1. Prenez contact avec les associations religieuses, caritatives, locales et gouvernementales pour leur présenter JustServe et déterminer leurs besoins en matière de bénévoles. À l'aide des directives générales énoncées au chapitre Présentation et mise en place du programme JustServe dans les pieux et les paroisses, évaluez les possibilités de service et publiez-les sur le site JustServe.org.
2. Afin que le site Internet soit à la fois viable et durable et pour fournir des occasions de bénévolat variées et susceptibles de coïncider avec l'intérêt et les capacités des membres et d'autres bénévoles, un minimum de quinze à vingt projets récurrents doivent être maintenus dans le secteur du pieu ou à proximité. Essayez de proposer des occasions de servir dans les limites géographiques de chaque paroisse. Rappelez-vous que le site JustServe.org ne doit pas servir à la publication de tâches destinées à la prêtrise ou de projets scouts (voir les chapitres 4 et 6 de ce guide).
3. Dès que possible, donnez aux organisations approuvées les droits d'administrateur nécessaires pour qu'elles puissent gérer leurs propres projets de bénévolat. Reportez-vous à la page JustServe.org/admin si vous avez besoin d'aide pour autoriser des administrateurs et des secteurs, créer des organisations et publier des projets sur le site Internet. Afin d'accéder à cette page, vous devrez créer un compte et ouvrir une session.

4. Dès que quinze à vingt projets sont disponibles dans votre pieu ou à proximité, présentez le programme JustServe à chaque paroisse en expliquant son utilité aux membres. Montrez-leur comment s'inscrire en tant que bénévole et comment rechercher des projets sur le site Internet (voir la page JustServe.org/resources).
5. En communiquant avec les dirigeants de zone ou avec le référent JustServe de la mission, informez les missionnaires à plein temps des occasions de participer à des projets JustServe.
6. Aidez les dirigeants de missions dédiées au service à trouver des occasions appropriées de servir la collectivité pour les jeunes missionnaires dédiés au service.
7. Incitez les participants à JustServe à raconter des expériences positives au cours des réunions de l'Église et sur les réseaux sociaux.
8. Passez fréquemment en revue et mettez à jour les projets JustServe, gardez le contact avec les associations de service à la collectivité et entretenez des relations de coopération avec elles.
9. Fournissez, à la demande, des rapports relatifs à JustServe, comprenant des indicateurs de réussite et des expériences positives.

Responsabilités recommandées pour les membres des groupes de travail JustServe de pieu

Directeur de la communication de pieu ou référent JustServe de pieu

Si le président de pieu appelle un référent JustServe de pieu, celui-ci doit siéger au conseil de la communication de pieu. Le directeur de la communication ou le référent JustServe de pieu, s'il a été appelé, siège également au groupe de travail des services d'entraide et d'autonomie de pieu. Le directeur de la communication de pieu ou le référent JustServe joue un rôle essentiel pour présenter JustServe à la collectivité.

1. Assurez la direction du groupe de travail JustServe de pieu et soyez la pièce maîtresse du dispositif pour trouver, publier et maintenir au moins quinze à vingt projets dans le secteur du pieu.
2. Passez en revue les projets proposés par le public. Si un projet répond aux critères de JustServe, publiez-le et approuvez-le, sinon prenez contact avec la personne qui l'a proposé pour voir comment mieux le préparer en vue de sa publication.
3. Passez fréquemment en revue les projets JustServe.
4. Maintenez un contact et des liens de coopération avec les organisations participantes.
5. Si cela vous est demandé, aidez la présidente de la Société de Secours de pieu ou sa représentante à présenter le programme JustServe aux membres.
6. Lors des réunions du groupe de travail de l'entraide et de l'autonomie, parlez des associations participant au programme, des projets de service d'intérêt général, des besoins de la collectivité et de tout ce qui a trait à JustServe.
7. Incitez les participants à JustServe à raconter leurs expériences positives au cours des réunions de l'Église et sur les réseaux sociaux.

Présidente de la Société de Secours de pieu ou sa représentante

La présidente de la Société de Secours de pieu ou sa représentante joue un rôle essentiel pour faire connaître JustServe aux membres du pieu.

1. Présentez le programme JustServe aux membres du conseil de pieu et invitez-les à s'inscrire. Parlez de JustServe lors des réunions du conseil de pieu.
2. Présentez JustServe aux membres du pieu et expliquez comment utiliser le site Internet et l'application. Invitez les personnes, les familles, les collègues, les classes et les paroisses à rendre service à la collectivité à hauteur de ce que leur emploi du temps et leur situation permettent.
3. Utilisez le référent JustServe de pieu pour assurer la formation dans le pieu et les paroisses. Des supports de formation et de la documentation complémentaires sont disponibles sur la page JustServe.org/resources.
4. À mesure que vous découvrez des projets qui répondent aux directives de JustServe, communiquez ces renseignements au référent JustServe de pieu pour qu'il/elle puisse travailler avec l'association pour que le projet soit publié.
5. Faites connaître aux membres de l'épiscopat les projets JustServe et proposez aux membres de demander à leurs amis, aux personnes dont ils s'occupent, aux membres qui reviennent à l'Église et aux amis de l'Église de se joindre à eux dans des actions de service.
6. Incitez les participants au programme JustServe à raconter leurs expériences positives dans les paroisses, les collègues et les classes.

Membre du grand conseil responsable de l'œuvre missionnaire

1. Aidez les missionnaires à trouver des projets de service sur le site JustServe.org ou l'application.
2. Encouragez le groupe de travail à publier des projets de service permettant aux missionnaires de servir aux côtés de personnes de religions différentes (ou sans religion).
3. Contribuez à faire du programme JustServe un outil utile au service pastoral, à la remotivation et à la planification d'activité pour les enfants et les jeunes au sein de pieu.

Missionnaires dirigeants de zone

1. Assurez-vous de faire rapport des heures de service.
2. Étudiez attentivement les directives du programme JustServe pour les missionnaires.
3. Informez le groupe de travail JustServe des impossibilités de service lors des mutations, des conférences de zone, des entretiens et des enseignements missionnaires.
4. Demandez l'autorisation du président de mission si le service nécessite que des missionnaires sortent de leur zone.
5. Soyez prêts à relater des expériences réussies grâce au service des missionnaires.

Dirigeants des Jeunes Gens de pieu, dirigeantes des Jeunes Filles de pieu et représentants des Adultes Seuls

1. Aidez le groupe de travail à publier des projets adaptés et intéressants pour les jeunes et les adultes seuls.
2. Parlez du programme JustServe à tous les jeunes et adultes seuls du pieu.
3. Prenez garde de ne pas submerger les jeunes avec trop d'activités ou projets de service.

Autres membres du groupe de travail

1. Les membres du conseil de la communication de pieu peuvent être membres du groupe de travail JustServe de pieu.
2. Le membre de l'épiscopat qui est responsable de JustServe peut aider à trouver des occasions de servir au sein de la paroisse, et à expliquer aux membres de la paroisse comment utiliser JustServe dans le cadre du service pastoral, avec les enfants et les jeunes, avec les classes et les collègues, avec les familles et pour des activités de service à la collectivité de paroisse. Il n'est pas tenu d'assister à toutes les réunions du groupe de travail ou de publier des projets.
3. Les membres qui reviennent à l'Église ou les amis de l'Église qui ont des contacts au sein de la collectivité peuvent être invités à faire partie du groupe de travail. Ils ne sont ni appelés ni mis à part.

Conseiller dans l'épiscopat responsable de JustServe

1. Soyez le lien entre le groupe de travail JustServe de pieu et le conseil de paroisse.
2. De temps à autre, lorsque vous y êtes invité, assistez aux réunions du groupe de travail JustServe de pieu afin d'y apporter votre contribution et de recevoir des directives.
3. Incitez les personnes, les familles, les collègues, la Société de Secours, les classes et tous les membres de la paroisse à rendre service à la collectivité à hauteur de ce que leur emploi du temps et leur situation permettent.
4. Invitez les participants au programme JustServe à raconter les expériences positives qu'ils ont eues dans ce cadre.

Président de mission

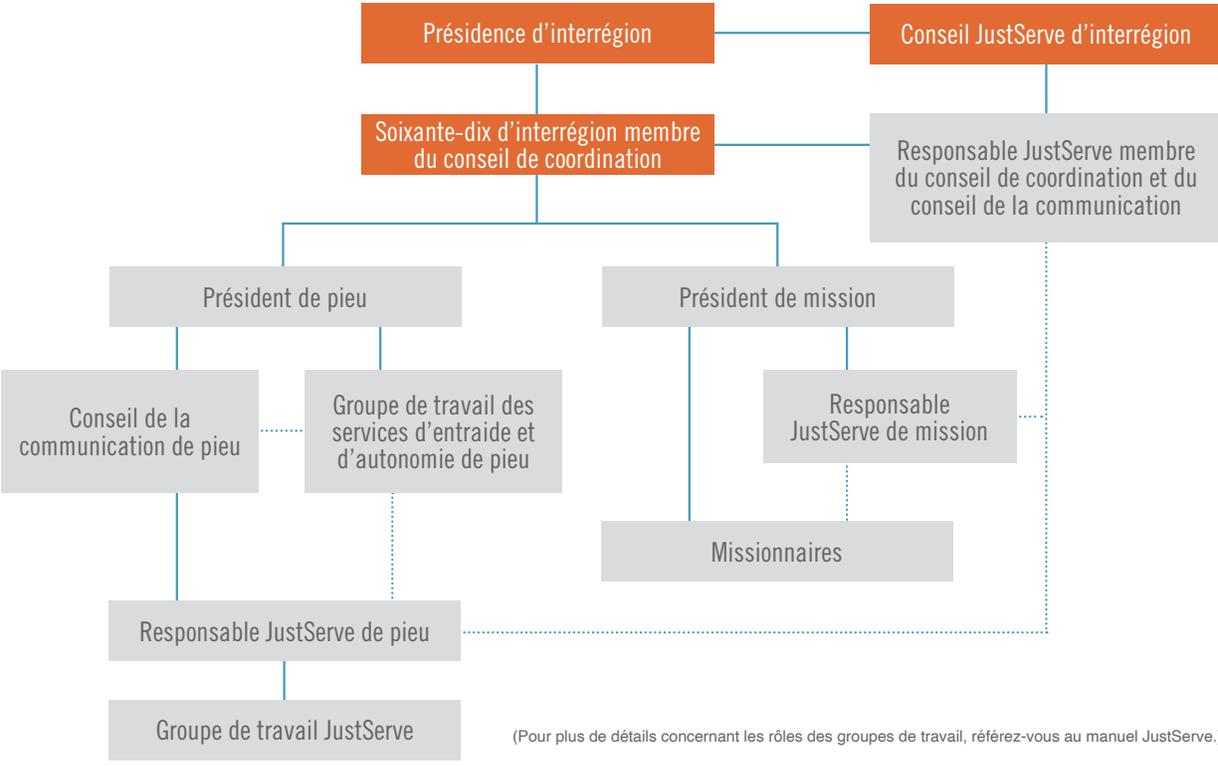
1. Enseignez aux missionnaires les directives et règles de bienséance du service à la collectivité et les consignes de sécurité (voir « Directives et règles de bienséance du service à la collectivité pour les missionnaires »).
2. Appelez un référent JustServe de mission qui travaillera en collaboration avec les référents JustServe de pieu et du conseil de coordination afin de trouver des occasions de servir la collectivité, convenant aux missionnaires. Le référent JustServe de mission peut être une personne appelée localement, un missionnaire ou un couple missionnaire des services de l'Église ou un conseiller du président de mission. Dans les missions desservant une vaste zone géographique, il peut être utile d'appeler plusieurs spécialistes JustServe de mission.

3. Faites le suivi des heures de service effectuées par les missionnaires à la collectivité chaque semaine. Les missionnaires sont autorisés à faire jusqu'à dix heures de service à la collectivité par semaine (ou plus avec l'autorisation du président de mission).
4. Autorisez les missionnaires à participer à des projets de service envers la collectivité proches de leur secteur d'affectation et qui ont été approuvés ou sont publiés sur le site JustServe.org (voir Règles missionnaires pour les disciples de Jésus-Christ : Complément d'information, 2019, section 7.2, ChurchofJesusChrist.org).

Spécialiste JustServe de mission

1. Aidez le président de mission à impliquer les missionnaires dans des projets de service à la collectivité publiés sur le site JustServe.org. Le référent JustServe du conseil de coordination peut s'avérer une aide utile.
2. Il ne relève pas de la responsabilité du référent JustServe de mission d'ajouter des organisations ou de publier des projets sur le site JustServe.org, ni de participer aux réunions des groupes de travail. Toutefois, il convient que les référents informent les groupes de travail JustServe des projets de service pour lesquels des bénévoles sont nécessaires.
3. Le service donne l'occasion de rencontrer d'autres membres de la collectivité et d'échanger avec eux. Les projets incluant un grand nombre de missionnaires ne facilitent pas cette interaction et sont généralement déconseillés. Obtenez l'autorisation du président de mission avant de programmer des projets de service multizone ou avant que des missionnaires ne travaillent en dehors de leur zone d'affectation.
4. Joignez-vous occasionnellement aux missionnaires lors des projets de service et faites part de vos observations au président de mission, au conseil de coordination et aux spécialistes JustServe de pieu.
5. Contrôlez les heures de service des missionnaires à la collectivité. Repérez les équipes qui font moins d'heures de service que prévu. Appelez les dirigeants de zone pour voir si toutes les heures de service ont été notées et aidez à trouver des occasions de servir adaptées.
6. Formez régulièrement les missionnaires aux directives et règles de bienséance du service à la collectivité pour les missionnaires contenues dans le chapitre 5.
7. S'il n'y a pas d'occasions de servir adaptées dans la région, informez-en le président de mission et demandez de l'aide au conseil de coordination, au directeur de la communication du pieu ou au référent JustServe.

Rôles et responsabilités



4. MÉTHODES EFFICACES POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME JUSTSERVE DANS LA COLLECTIVITÉ

Méthodes efficaces pour les groupes de travail JustServe de pieu

Sous la direction du directeur de la communication ou du responsable JustServe de pieu, les membres des groupes de travail aident à remplir tout ou partie des différentes responsabilités relevant du groupe de travail JustServe de pieu. Le responsable peut prendre en compte les contributions particulières que les membres du groupe de travail ou d'autres personnes du pieu peuvent apporter grâce à leur engagement au sein de la collectivité. En règle générale, les paroisses et pieux comptent au moins un membre déjà impliqué dans la collectivité par le biais de son travail ou de ses intérêts personnels. Les membres qui reviennent à l'Église ou les amis de l'Église peuvent également être invités à faire partie du groupe de travail, mais ils ne sont alors pas appelés ou mis à part.

Pour que la mise en place du programme JustServe dans le pieu soit une réussite, il faut le présenter au conseil de pieu. Les groupes de travail JustServe de pieu ont fait preuve de beaucoup d'imagination pour trouver des projets de service à publier sur le site Internet. Certains ont appelé un représentant dans chaque paroisse afin de trouver des projets. Le directeur de la communication ou le référent JustServe de pieu se charge de prendre contact avec des organisations et d'ajouter du contenu au site Internet ; d'autres membres du groupe de travail peuvent l'y aider. La présidente de la Société de Secours de pieu ou sa représentante se charge de présenter JustServe aux membres en leur expliquant comment s'inscrire et utiliser le site Internet et l'application, et en les incitant à participer au service à la collectivité.

Présentation du programme JustServe aux membres de la paroisse

1. Avant d'encourager les membres à s'inscrire sur le site JustServe.org, le groupe de travail doit d'abord publier 15 à 20 projets récurrents sur le site. Demander aux membres de s'inscrire avant que les projets ne soient disponibles peut engendrer du découragement et de la frustration.
2. La meilleure façon de présenter le programme JustServe aux membres d'une paroisse est de le faire lors d'une réunion commune avec la prêtrise, la Société de Secours, les Jeunes Gens et les Jeunes Filles. Ainsi, les dirigeants de pieu et les membres du groupe de travail JustServe auront quarante-cinq minutes pour présenter le programme et répondre aux questions. Lors de la réunion de présentation, encouragez les membres de plus de 13 ans à s'inscrire comme bénévoles sur le site Internet. Veillez à ce que les dirigeants de la prêtrise de pieu et de paroisse aient suffisamment de temps pour parler de la doctrine du service et pour témoigner des bénédictions liées au service à la collectivité.
3. D'autres réunions de pieu et de paroisse sont des occasions idéales de raconter des expériences positives sur JustServe.
4. Précisez bien aux membres que JustServe est un outil servant à faire du bénévolat, motivé par l'amour et le désir de servir dans la collectivité. Ce n'est ni un programme visant à rallonger leur liste de « choses à faire », ni un prétexte pour faire du prosélytisme.

Présentation du programme JustServe aux organisations locales

Le site JustServe.org et l'application du même nom permettent aux bénévoles locaux de trouver facilement des possibilités d'aider les personnes dans le besoin et d'améliorer la qualité de vie de la collectivité. Leur but est de créer du lien, de mieux se comprendre et de se faire de nouveaux amis, tout en créant un cadre de vie plus agréable pour la collectivité. JustServe peut aussi aider à organiser les bénévoles à la suite d'une catastrophe naturelle.

Utilisez les renseignements suivants pour présenter JustServe aux associations.

1. L'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours a créé le site Internet JustServe.org et l'application qui l'accompagne pour aider les organisations à trouver des bénévoles désireux d'aider. Ce site et cette application sont un service gratuit et sans obligation.
2. Résultats attendus pour l'Église :
 - En travaillant côte à côte et en apprenant les uns des autres, nous tissons des liens nous permettant de mieux nous comprendre.
 - Les missionnaires serviront la collectivité pendant une partie de leur journée.
3. Résultats attendus pour les associations :
 - En publiant des projets de service sur le site JustServe.org, les organisations qualifiées recevront l'aide de bénévoles locaux qui offriront de leur temps selon leurs disponibilités.
 - Lorsque cela est approprié, les missionnaires à plein temps participeront à certains projets.
4. Gérer les attentes des associations :
 - Ne prenez jamais d'engagement concernant le nombre de participants susceptibles de s'inscrire à un projet de service publié sur JustServe.org.
 - Lorsqu'un nombre suffisant de projets aura été publié, il sera proposé aux membres de la collectivité, y compris les membres de l'Église, de s'inscrire en tant que bénévoles.
 - Ces projets prennent du temps, et la décision de servir comme bénévole est une décision personnelle, et non une décision de l'Église.
5. Tous les projets sont évalués afin de vérifier qu'ils répondent aux directives générales du programme JustServe (voir la section « Mise en place du programme JustServe dans les pieux et les paroisses »).
6. Demandez aux associations d'établir un partenariat avec JustServe en acceptant les directives générales et en recevant des droits d'administrateurs et des limites civiques sur le site Internet pour gérer leurs propres projets. En tant que partenaires, il leur est aussi demandé de faire connaître le dispositif à leurs affiliés par le biais de leurs propres canaux de communication.

7. Voici quelques directives simples pour les référents JustServe de pieu :

- Nous préférons travailler avec des organisations dont l'objectif est d'aider les personnes dans le besoin ou d'améliorer la qualité de vie dans la collectivité, et dont les projets cadrent avec les directives générales du programme.
- JustServe n'a pas vocation à être un outil publicitaire pour l'Église et ne sommes en aucun cas en compétition avec d'autres organisations religieuses ou plateformes de bénévolat. Le site JustServe.org n'est qu'un canal parmi d'autres permettant d'augmenter la visibilité des associations auprès des bénévoles.
- Nous ne solliciterons pas de dons ; nous souhaitons simplement aider là où cela est possible.
- Si l'organisation utilise actuellement un autre site Internet, incitez ses responsables à continuer de l'utiliser mais à publier aussi ses projets sur le site JustServe.org pour atteindre un groupe plus large de bénévoles potentiels.
- Certains bénévoles seront peut-être des missionnaires, mais ils ne feront pas de prosélytisme pendant qu'ils travaillent. Bien sûr, ils répondront aux éventuelles questions que les gens pourraient poser par curiosité. Les missionnaires et les bénévoles travaillent en binôme, ne travaillent pas avec les enfants et n'utilisent pas d'outils électriques dangereux.
- Pendant le service, les missionnaires porteront des vêtements de travail appropriés et leur badge missionnaire habituel.

5. DIRECTIVES ET RÈGLES DE BIENSÉANCE DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ POUR LES MISSIONNAIRES

Là où cela est approuvé, les missionnaires peuvent utiliser le site JustServe.org ou l'application du même nom pour trouver des projets de service. Pour plus d'informations concernant les consignes de sécurité, consultez la section 7.2 de « Règles missionnaires pour les disciples de Jésus-Christ : complément d'information », ChurchofJesusChrist.org.

1. Soyez présents et productifs.

- Travaillez avec les membres de la collectivité et intéressez-vous à eux.
- Si vous vous êtes engagés à être là, soyez là ! Ne faites pas attendre les autres et soyez fiables. Si vous ne pouvez pas honorer un rendez-vous de service, appelez le responsable du service et les personnes qui ont pris part à l'organisation de ce projet.
- Restez occupés. Si vous avez terminé une tâche et qu'il vous reste du temps, demandez du travail supplémentaire. Investissez-vous dans votre travail et donnez le meilleur de vous-mêmes.
- Nettoyez et rangez les outils quand vous avez fini.
- Remerciez le responsable de projet à chaque fois. Assurez-vous d'avoir bien répondu à ses attentes.
- Avant de partir, veillez à ce que tout le monde sache quand aura lieu le prochain rendez-vous.

2. Soyez attentifs et recherchez des occasions de servir.

- Quand vous travaillez dans votre secteur, recherchez des occasions de servir auprès des banques alimentaires, des soupes populaires, des ministères d'autres Églises, des centres communautaires, des parcs et d'autres endroits de la collectivité. Informez les dirigeants de zone de ces possibilités de service afin qu'ils puissent en aviser le groupe de travail JustServe de pieu.
- Parlez à toutes les personnes avec qui vous servez. Soyez enthousiastes et avenants. Intéressez-vous aux personnes avec qui vous travaillez en leur posant des questions sur leur famille et leurs centres d'intérêt. Nous participons au service à la collectivité non seulement pour aider autrui et améliorer la vie de la collectivité, mais aussi afin de rencontrer d'autres personnes et de nous faire de nouveaux amis.
- Le but de notre service n'est pas de faire du prosélytisme ; néanmoins, n'hésitez pas à poser des questions et à répondre à celles qui vous sont posées. Si une personne manifeste l'intérêt d'en savoir plus sur l'Église, demandez-lui si vous pouvez la rencontrer à un autre moment et dans un autre cadre.

6. RÉSULTATS SOUHAITÉS : COMMENT LA RÉUSSITE DU PROGRAMME JUSTSERVE SERA-T-ELLE MESURÉE ?

1. Chacun au sein de la collectivité, notamment les organisations religieuses, caritatives, ou gouvernementales, édifie l'unité en utilisant le site JustServe.org et l'application du même nom afin de trouver des moyens de s'associer pour aider les personnes dans le besoin et améliorer la qualité de la vie dans la collectivité.
2. Des projets de service sont publiés sur le site JustServe.org. En collaboration avec les diverses organisations que soutient le groupe de travail JustServe de pieu entre quinze et vingt projets récurrents ont publiés sur le site JustServe.org. Le groupe offre également un large éventail de projets.
3. Les membres comprennent en quoi consiste le programme JustServe et s'engagent à servir leur communauté. Des membres de chaque paroisse sont inscrits sur le site JustServe.org ou sur l'application et savent comment trouver des projets de service.
4. Les missionnaires servent. Les missionnaires à plein temps sont engagés dans le service auprès de la collectivité chaque semaine. Travailler avec les autres a conduit à des interactions positives avec les membres de la collectivité et a amélioré le moral des missionnaires.

7. QUESTIONS FRÉQUENTES

Questions générales

Q1. Quels sont les « autres activités interdites » ou les projets qui ne doivent pas être publiés sur le site JustServe.org ?

Voir la page JustServe.org/about.

Q2. Tous les projets publiés sur le site JustServe.org conviennent-ils aux groupes de bénévoles coordonnés par l'Église (missionnaires ou groupes de l'Église divers) ?

Étant donné que tous les projets publiés sur le site JustServe.org ne conviennent pas forcément aux jeunes, aux groupes de bénévoles coordonnés par l'Église ou aux familles, lisez attentivement la description des projets proposés avant de vous porter bénévole afin de vérifier que les possibilités de service proposées conviennent à ces groupes.

Les bénévoles servant dans le cadre de l'Église ne doivent pas s'engager dans des projets où ils pourraient être amenés à se retrouver seuls avec des enfants ou des adultes vulnérables ; à travailler avec du matériel ou des véhicules dont l'usage nécessite une formation ; à solliciter ou manipuler de l'argent ou encore émettre une opinion professionnelle, à moins que l'organisation religieuse, caritative, ou gouvernementale au sein de la collectivité n'assume pleinement la responsabilité d'un tel service. (Les dirigeants de la prêtrise et de la Société de Secours doivent respecter toutes les autres règles applicables relatives aux activités de l'Église. Voir Manuel général d'instructions : Servir dans l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, section 20.6.)

Q3. Les personnes s'inscrivant comme bénévoles par l'intermédiaire du site JustServe.org bénéficient-elles d'une assurance de responsabilité civile ?

L'Église ne fournit pas d'assurance de responsabilité civile aux bénévoles. Il se peut que d'autres organisations de bénévoles le fassent. Renseignez-vous auprès de l'organisation à laquelle vous proposez votre aide.

Q4. L'Église paie-t-elle pour la vérification des antécédents ou les permis pour les bénévoles ?

Non. En général, les bénévoles ou les organisations qui requièrent une vérification des antécédents judiciaires ou la délivrance de permis prennent en charge les frais liés à ces documents. Par courtoisie, les associations qui demandent des vérifications d'antécédents ou des permis doivent être informées que les missionnaires saints des derniers jours bénévoles n'ont pas de fonds pour ce genre de choses et qu'ils changent souvent.

Q5. D'où provient le budget servant à la documentation du programme JustServe ?

La plupart des conseils de coordination et des pieux disposent d'un budget alloué pour les besoins des conseils de communication de l'Église. Les besoins de JustServe en matière de supports publicitaires, comme les prospectus, les affiches et les cartes de visite, doivent provenir de ces fonds.

Q6. Comment JustServe, l'entraide, l'autonomie et la communication de l'Église sont-ils liés ?

Au siège de l'Église, le parrainage administratif de JustServe est du ressort du département de l'entraide et de l'autonomie. En revanche, sur le terrain JustServe est plus étroitement associé à la communication de l'Église. Au niveau général de l'Église, de l'interrégion, du conseil de coordination et du pieu, ce sont les responsables de l'entraide et de l'autonomie qui travaillent en harmonie avec les directeurs de la communication de l'Église et les référents JustServe pour promouvoir JustServe. Le conseil de coordination, les directeurs de la communication et les référents JustServe de pieu se chargent d'enseigner aux membres des groupes de travail comment utiliser le site JustServe.org et l'application et comment entretenir des relations avec les organisations locales religieuses, caritatives et gouvernementales de la collectivité.

Q7. Est-il possible de publier des tâches de la prêtrise et de la Société de Secours sur le site ?

Le site JustServe.org est un outil destiné à servir la collectivité. De manière générale, il ne doit pas être utilisé pour publier des tâches attribuées par les collèges de la prêtrise et les dirigeantes de la Société de Secours (nettoyage des bâtiments, affectation au service d'entraide ou aux secours dans les situations de catastrophes, etc.). Étant donné que JustServe est un outil pour la collectivité, il est important de ne pas envahir le site Internet et l'application de publications spécifiques à l'Église, ce qui pourrait envoyer un message erroné à la collectivité et aux membres de l'Église. Il est préférable de disposer d'un grand éventail de possibilités de service, proposées par de nombreuses organisations différentes.

Il peut y avoir de temps à autre des projets liés à l'Église qui correspondent à l'objectif de JustServe et qu'il est approprié de publier dans ce cadre. Mais ce cas doit être l'exception plutôt que la règle. Il est important de préciser dans la description du projet les avantages qu'il présente pour l'ensemble de la collectivité, par exemple la manière dont le projet aide les personnes dans le besoin ou améliore la qualité de vie dans la collectivité. Les projets doivent s'adresser aussi bien aux membres de la collectivité qu'aux membres de l'Église et accueillir de la même manière ces deux publics. N'utilisez pas de termes spécifiques à l'Église dans la publication. Dans la mesure du possible, les dirigeants de l'Église qui souhaitent publier des projets répondant aux critères de JustServe doivent d'abord s'associer à d'autres organisations religieuses, caritatives ou gouvernementales et leur donner l'occasion de prendre la direction des opérations.

Q8. Les projets des scouts peuvent-ils être publiés sur le site JustServe.org ?

Non. Néanmoins, le site JustServe.org est un bon endroit pour découvrir des besoins et trouver des possibilités de projets pour les scouts.

Q9. Les participants aux projets de JustServe doivent-ils porter les gilets « Mains serviables » jaunes ?

Non. Pour rester en accord avec l'esprit et les objectifs de JustServe, les membres ne doivent pas porter de gilets, de tenues ou de vêtements marqués des logos de « Mains serviables », de « JustServe », de l'Église ou d'une mission pendant leur service à la collectivité, sauf si l'intégralité des participants (membres et bénévoles de la collectivité) porte les mêmes vêtements. Dans le cas d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe naturelle, les représentants peuvent exiger des bénévoles le port de gilets, de tenues ou de vêtements d'identification.

Q10. Comment communiquons-nous les possibilités de service aux membres ?

Bien que nous n'obligions personne à participer à des projets JustServe, si un projet présente un intérêt particulier, ou si une paroisse, un collège ou une classe décide d'adopter un projet de service, vous pouvez, au moyen d'invitations, d'annonces et de communiqués, informer les membres des possibilités existantes. Le programme JustServe permet d'associer un projet de service à de nombreuses sortes d'activités existantes.

JustServe.org

Q11. Qui publie les projets de service sur le site JustServe.org et comment une organisation est-elle autorisée à publier des projets ?

Le responsable du groupe de travail JustServe de pieu peut autoriser les membres du groupe à publier des projets.

Le référent JustServe de pieu peut également attribuer des droits d'administrateur et des secteurs civils aux organisations religieuses, caritatives ou gouvernementales, pour qu'elles puissent gérer leurs propres projets.

Quiconque a une proposition de projet répondant aux directives générales de JustServe peut la soumettre sur le site Internet pour qu'elle soit examinée par le groupe de travail JustServe du pieu local. Les organisations à but non lucratif qui souhaitent publier des projets doivent attester de leur statut d'organisation à but non lucratif. Aux États-Unis, cela peut se faire en fournissant un justificatif de l'administration fiscale (« IRS determination letter »).

Q12. De nombreux projets exigent que l'on rende service à un endroit précis. Qu'en

est-il des projets concernant la collecte de fournitures ou de matériel au profit d'une organisation ? Peuvent-ils être publiés sur le site JustServe.org ?

Tous les projets conformes aux directives de JustServe peuvent être publiés sur le site Internet. Il peut s'agir de projets tels qu'une collecte de nourriture ou de manteaux, la fabrication de couvertures pour un hôpital, etc.

Q13. Qu'en est-il des doublons ? Cela pose-t-il un problème si des projets sont publiés à la fois sur le site JustServe.org et sur un autre site de bénévolat ?

Non, ce n'est pas un problème : plus les projets se font connaître, plus ils ont de chance d'attirer des bénévoles. Vous pouvez même fournir un lien vers le site Internet de l'organisation sur le site JustServe.org.

Q14. Est-il possible d'utiliser le site JustServe.org pour répondre à des besoins suite à une situation d'urgence ou une catastrophe naturelle ?

Oui. La collectivité peut faire connaître ses besoins en bénévoles sur JustServe.org après une situation d'urgence ou une catastrophe naturelle. La collectivité pourra alors être dirigée vers le site JustServe.org pour trouver des manières d'aider. Les missions de secours encadrées par la prêtrise ne doivent pas être publiées sur le site JustServe.org (voir Q7).

Q15. Un couple partageant la même adresse électronique peut-il s'inscrire de façon individuelle sur le site ?

Non, chaque personne doit utiliser une adresse électronique personnelle lors de son inscription sur le site JustServe.org.

Projets

Q16. Les organisations de service seront-elles déçues si aucun bénévole ne se présente ?

Gérez les attentes des organisations. Ne promettez jamais que des bénévoles vont s'inscrire. JustServe.org ne fait que donner de la visibilité aux projets.

Q17. Que faire pour aider les groupes de travail JustServe de pieu à trouver des occasions de servir ?

Cherchez des organisations religieuses et caritatives, et voyez si nous pouvons les aider dans leurs activités. Les écoles, les bibliothèques, les parcs, les foyers sociaux et les centres pour personnes âgées ont souvent besoin de bénévoles. United Way, Americorps et de nombreuses entités gouvernementales possèdent également des sites Internet qui répertorient les organisations caritatives.

Q18. Que se passe-t-il si un projet s'étend sur les limites de plusieurs pieux ?

Si un projet englobe les zones géographiques de plusieurs pieux, choisissez avec le référent JustServe du conseil de coordination le pieu qui assurera la liaison avec l'association coordonnant le service.

Q19. Comment peut-on inscrire un groupe de bénévoles pour participer à un projet de service ?

Si une organisation permet à des groupes de bénévoles de participer, vous pouvez inscrire votre groupe (collège de la prêtrise ou classe, par exemple) sur le site JustServe.org ou joindre directement l'organisation en charge du projet pour prendre toutes les dispositions nécessaires.

Q20. Dois-je m'inscrire uniquement à des projets dans les frontières de mon pieu ?

Non, vous pouvez participer à tous les projets publiés sur le site Internet. Sur le site, dans « Plus d'options de recherche », filtrez en sélectionnant « Projet de groupe ».

Q21. En quoi les projets de service annuels de l'Église et ceux du programme JustServe sont-ils complémentaires ?

Les grands projets de service annuels peuvent répondre aux objectifs locaux de la prêtrise. Les directeurs de la communication de l'Église et les référents JustServe doivent tenir conseil avec leurs dirigeants de la prêtrise pour déterminer ce qui convient le mieux pour leur interrégion. Ils pourront demander aux membres de l'Église de participer à des projets de JustServe à une date précise ou sur une période déterminée afin de soutenir un plus grand projet de l'Église à l'échelle de la région, du pays ou de l'interrégion.

Q22. Comment vaincre la réticence de certaines associations ou églises à travailler avec nous ?

Commencez par des associations avec lesquelles vous avez déjà créé des liens. Puis comptez sur la solidité de ces liens pour approcher d'autres organisations. Encouragez les organisations qui participent au programme JustServe à faire part de leurs expériences positives sur le site JustServe.org et les réseaux sociaux. Insistez sur le fait que nous voulons les aider à réaliser leurs projets.

Autres

Q23. Comment nous rappeler régulièrement les uns aux autres d'aller sur le site JustServe.org pour trouver des projets de service ?

Raconter des expériences positives et publier des photos des activités de service est essentiel à la réussite de JustServe. Les récits d'expériences positives doivent être publiés sur le site JustServe.org par la personne qui a mis le projet en ligne. Tout le monde peut raconter ses expériences, diffuser ses photos sur les réseaux sociaux et mentionner JustServe sur Facebook et Instagram. Les dirigeants de la prêtrise peuvent raconter leurs propres expériences et anecdotes au cours des réunions de l'Église. Il y a de nombreuses façons de faire connaître la joie qui découle du service chrétien.

Q24. Faut-il envoyer des communiqués de presse à propos des projets de JustServe ?

Non. Il est préférable que les contacts avec les médias passent par l'organisation partenaire.

8. DOCUMENTATION ET FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour toute aide supplémentaire concernant le programme JustServe et le site JustServe.org :

Prenez contact avec le représentant JustServe du conseil de coordination, votre directeur de la Communication ou représentant JustServe de pieu, ou votre responsable de l'entraide et de l'autonomie.

Vous trouverez de la documentation et des supports de formation supplémentaires sur la page [JustServe.org/resources](https://www.justserve.org/resources).



FRENCH

